

PRIX DE L'ABONNEMENT :

DEPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50
 FRANCE, un an. 15 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
 Ordinaires. . . 20 c.
 Réclames. . . 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE. Mercredi, 25 Sept. 1850.

On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE; — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

AVIS.

La signature des articles politiques, religieux, d'économie sociale ou intéressant des particuliers, étant exigible d'après la loi, nos correspondants sont priés de nous autoriser à publier, avec leur signature, les articles qu'ils voudront bien nous transmettre.

Remiremont, le 24 septembre 1850.

Des conseils généraux.

Les conseils généraux ont terminé leur session de 1850. Ils se sont occupés, comme à l'ordinaire, des affaires départementales, et ont exprimé leurs vœux sur les intérêts particuliers et généraux de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et de l'administration. C'est là, suivant la loi qui les constitue, que se bornent leur rôle et leur tâche, tout objet politique leur étant interdit.

Cette année, toutefois, et pour les besoins d'une cause qu'on ne dissimule pas, nous avons eu, dans les travaux des conseils généraux, un exemple grave de la violation des lois excitée par le gouvernement lui-même. Quarante-six conseils sur quatre-vingt-six ont en effet outrepassé leur mandat en formulant un vœu politique, et sont manifestement sortis des attributions que leur confère leur loi organique.

Ce n'est pas tout. Une violation d'un principe ou d'une loi entraîne toujours à une autre. Aussi n'y a-t-il rien eu d'étonnant que quelques conseils, en petit nombre, il est vrai, dans lesquels domine l'esprit monarchique, aient exprimé un vœu contraire au sens et à la lettre de la Constitution. C'est là un fait exorbitant, anormal, qui était bien capable de porter le trouble dans le pays, si le pays n'avait eu la sagesse de résister à un entraînement fatal. Les conseils généraux, qu'on peut regarder en principe, sinon en fait, comme l'expression

des sentiments de la nation, doivent-ils ainsi chercher à contrebalancer la loi de l'assemblée nationale et rompre l'unité si nécessaire à l'idée et à l'action? Nous ne le pensons pas; car si cela était, nous tomberions dans l'anarchie et dans le fédéralisme.

En constatant et en réprouvant cette double violation des lois par un corps qui en cela nous paraît abdiquer sa dignité et le respect qu'on lui doit, et montrer par où pèche cette institution, nous n'avons point la prétention d'établir en principe qu'on doit écarter l'esprit d'initiative des conseils généraux et leur interdire l'entrée dans les matières politiques. Il n'est permis qu'aux monarchies et aux pouvoirs absolus de mutiler les Conseils du peuple dans la pensée et dans le mouvement, de leur laisser consumer des forces la plupart du temps inutiles, et renouveler sans cesse des vœux qu'on écoute trop rarement. Les démocrates, au contraire, qui ne vivent que de liberté, qui veulent pour les institutions comme pour les hommes tout le développement dont elles sont susceptibles, n'ont rien d'exclusif. Aussi, tout en blâmant avec énergie l'exemple du manque de respect dû à la loi donnée par ces comices administratifs dont nous sommes bien loin de nier le mérite et l'utilité, nous voyons avec plaisir que la politique n'a pas été étrangère à leurs délibérations, et nous prenons acte d'un précédent qui est certainement l'indice d'une nécessité nouvelle.

Oui, tous ces conseils généraux et d'arrondissement, dont on limite les attributions aux seuls faits d'administration, doivent être appelés à une autre vie plus étendue, plus générale, plus complète, à une organisation plus en harmonie avec une constitution démocratique. Si l'on ne veut pas sortir des ornières de la monarchie, le pays ne sera jamais initié à la connaissance de ses vrais intérêts, et il verra se perpétuer sa servitude, sans pouvoir sentir d'où part cette force qui le dompte et contre laquelle il se rebelle inutilement. Il faut donc, en vertu de la loi de solidarité qui régit les faits moraux, économiques et politiques, que tout ce qui peut contribuer à la grandeur, à la force, à la moralité de la société, soit constamment l'objet de l'étude et des vœux des Conseils qui approchent le plus près du peuple, afin que le peuple lui-même habitue son intelligence à ces questions vitales et inspire de sa pensée ceux qu'il charge de l'administration du pays; il faut, en un mot, que la politique soit en tout et partout.

Mais, nous l'avouons, ce n'est pas aux conseils généraux que nous donnerions cette puissance de résumer la

pensée des populations et d'imprimer l'impulsion qui leur est propre vers le centre commun des idées, des intérêts et des travaux. Le petit nombre des membres qui les composent dans la proportion de un par canton, la durée trop prolongée de leur pouvoir, le peu de jours accordés à leurs travaux, nous semblent être contraires à l'activité républicaine, outre qu'ils offriraient le danger d'être une puissance opposée à celle de l'assemblée nationale et de scinder l'esprit d'unité. Quant aux conseils d'arrondissement, leur utilité ne nous est pas bien démontrée dans l'hypothèse où nous nous plaçons.

Cette force d'initiative et de raison que nous voudrions étendre au pays tout entier pour développer le sentiment et l'amour de la liberté dans chacune de ses manifestations, nous la voyons dans les *Conseils cantonaux* dont la Constitution a posé le principe, mais que notre assemblée législative, plus occupée de faire la guerre aux républicains qu'à fonder la grandeur du pays, n'a pas encore pris la peine d'étudier. C'était cependant une des lois organiques les plus pressantes. Car c'est dans cette loi bien comprise et conforme à l'esprit nouveau de la démocratie, que nous trouverons le moyen d'utiliser toutes les activités sociales, c'est par elle que nous mettrons fin au despotisme de la centralisation administrative; et que le peuple, après avoir recouvré ses libertés perdues et conquis celles qui lui manquent, assurera son affranchissement définitif.

Le gouvernement, par les instructions secrètes qu'il a données aux préfets d'introduire l'élément politique dans les délibérations des conseils généraux était, au fond, évidemment dans les vrais principes. Sans doute, quand il leur soufflait la révision immédiate de la Constitution, il était dans ses vues d'étudier les dispositions des conseils sur le cas que l'on peut faire de ce chiffon de papier et de préparer une prorogation de pouvoir au président. Mais il nous a appris que les conseils généraux peuvent être un danger pour la France, et qu'il est des moments où il devient nécessaire de consulter directement le pays.

L. JOUVE. (Vosgien).

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Il y a, nous le savons bien, un tout petit complot parlementaire qui se prépare. La Montagne se rattache définitivement à la Constitution, avec elle marchent les Jacobins modérés, qui caressent le tiers-parti, espérant lui-même composer un cabinet à sa guise.

fond d'un défilé... l'ombre nous environne, un bruit sourd et grave monte à nos oreilles; là bas le torrent secoue son réseau d'argent au milieu des ténèbres.

— Qui vive! s'écria une sentinelle en inclinant sur nous sa carabine :

— Schinderhans, répond Christian Reinhart.

— Schinderhans!... Schinderhans!...

Ce cri s'élève jusqu'à la cime des montagnes : un bourdonnement confus, un bruit de pas rapides, précipités frappent les échos.

— Schinderhans! c'est lui!... Le capitaine!... le voilà!... le voilà!...

Et les bandits s'élancent au devant de leur chef.

— Qu'ils ont l'air heureux! voyez leurs figures bronzées, leur costume original, leurs armes qui reluisent... Quelle joie éclate dans leurs sombres regards!...

— Nous le tenons, disent-ils... nous le tenons!...

Ils l'embrassent de leurs rudes étreintes et l'enlèvent de son coursier.

— Camarades, camarades, s'écriait Schinderhans, ne m'étouffez pas, morbleu! c'est bien... j'ai eu tort de vous quitter!

— Tu as eu tort! est-ce que tu peux avoir tort? tu as toujours raison, Hans... Mais si tu savais!... c'est nous qui l'avons regretté!...

— Quand il y avait une bonne expédition à faire, nous regardions de tous les côtés... Où est-il, notre

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

SCHINDERHANS

(JEAN-L'ÉCORCHEUR).

Historique.

SUITE *.

XIII.

— En avant, camarades, en avant... s'écriait Schinderhans. Voici la cime du Bellerstein, dans une heure nous serons à Triefels.

Et la cavalcade redoublait de vitesse, des tourbillons de neige s'élevaient sous le pas rapide des coursiers, le bruit du galop retentissait, comme le grondement lointain de la foudre, dans les profondeurs du défilé. Vrai Dieu, c'était un magnifique spectacle!

Ici de noirs rochers couvraient de leur poitrail le fond des précipices, et semblaient vouloir écraser les bandits. Plus loin, un chêne méliné sur le gouffre se rejetait avec horreur sur le sommet de la montagne et cramponnait ses racines aux flancs du granit. Parfois aussi un épervier, chassé de sa retraite, s'élançait dans l'air en dérivant une immense spirale.

* Voir les numéros des 19, 25, 26, 31 juillet, 6, 15, 16, 25, 27, 30 août, 4, 7, 15, 17 et 20 septembre.

Ce tableau sublime changeait à chaque pas... C'était une de ces courses frénétiques, où l'homme n'a plus conscience de lui-même, où sa poitrine fend les nuages, où sa vue se perd dans l'infini.

La cavalcade montait, montait toujours... Tout à coup les bandits, au détour d'un quartier de roc, virent se dérouler à leurs pieds la vallée du Rhin et les gorges profondes de la forêt Noire.

Alors ce fut un enthousiasme sans exemple... Penché sur le col de son coursier, le regard tendu dans l'espace, Schinderhans jeta un cri aigu et prolongé... Le cri de l'aigle lorsqu'il déploie ses ailes au-dessus de l'abîme.

Le terrible bandit venait de reprendre possession de son empire, d'un seul coup d'œil il avait mesuré toutes les ressources que lui offraient ces contrées montagnardes... Ce cri d'enthousiasme était un cri de génie.

— Voyez-vous là-bas, dans cet océan d'azur, à la cime de ce rocher sauvage, un point presque imperceptible? le voyez-vous? ainsi ce sont les ruines de Triefels.

— Nous approchons sur l'aile d'un éclair.

— Maintenant c'est déjà une sentinelle drapée dans son manteau de laine blanche... Maintenant c'est une tourelle revêtue de sa tunique de lierre... Maintenant... oh! maintenant ce sont des masses granitiques éparses aux plans des ravins.

— Ne vous effrayez pas; nous venons de pénétrer au

Voilà le plan : il pourra réussir, si la majorité actuelle ne reste pas compacte et serrée.

En serions-nous donc au point de reculer jusqu'au ministère Lamoricière, Dufaure et Cavaignac?

Que de fautes il a fallu commettre pour que nous ayons aujourd'hui ces craintes à exprimer sur un retour avant le 10 décembre!

La douloureuse exclamation qui termine les réflexions de l'Assemblée nationale, est une calomnie contre le parti qu'elle représente, si tant est qu'elle représente quelqu'un ou quelque chose. Ce parti n'a pas commis les fautes que l'Assemblée nationale lui reproche. Il n'a négligé aucun moyen de succès, et s'il n'a pas réussi, c'est que toutes ses manœuvres, toutes ses intrigues, toutes ses violences ont avorté dans une lutte impossible contre le bon sens et contre le droit. Voilà toute la faute du parti de l'Assemblée. Cette faute s'appelle l'impuissance, et nous n'y savons pas de remède.

Ed. ROBINET.

On lit dans un journal du matin :

« Lors de la dernière réunion des vingt-cinq au palais Bourbon, un représentant de la gauche, interpellant un député royaliste, lui disait : — Vous avez voté les trois millions, vous voterez aussi la prolongation décennale. — Non! riposta le représentant de la droite, nous n'accorderons pas à M. Bonaparte un quart-d'heure de plus d'autorité qu'il n'y en a dans son serment. »

Banquet de Remiremont.

Vers le commencement de la semaine dernière, quelques démocrates de l'arrondissement de Remiremont résolurent d'offrir un banquet à leurs deux représentants Carlos Forel et Guilgot. Le prix de la souscription fut fixé à 1 fr. 50 c., afin que les travailleurs de la ville et de la campagne pussent y prendre part, mais dans l'impossibilité où l'on était de trouver à Remiremont une salle assez vaste pour contenir tous les citoyens qui auraient désiré venir s'asseoir à la même table que les deux députés montagnards, on dut limiter le nombre des souscripteurs dans la proportion des convives que pourrait recevoir l'emplacement qui fut obligeamment offert par l'un d'eux, membre du conseil municipal, dans une maison à lui appartenante et qui ne se trouve soumise en aucune manière à la surveillance de l'autorité.

Les cinquante premiers souscripteurs s'étant réunis, désignèrent comme commissaires du banquet les citoyens : Bourion, docteur en médecine, Tisserand aîné, boulanger, Somny, ferblantier, André, tonnelier, Couché, marchand de vins en gros, et Selme Davenay, rédacteur du *Peuple vosgien*. Il fut en outre convenu dans cette réunion qu'une invitation d'assister au banquet serait adressée au citoyen Magnien, maire de la ville, par les commissaires; ceux-ci chargèrent leur collègue, le docteur Bourion, de faire cette démarche en leur nom.

Le citoyen Magnien exprima au docteur le regret qu'une absence forcée ne lui permit pas de présider lui-même le banquet, mais, ajouta-t-il, mon adjoint Kinsbourg, qui est un des souscripteurs, me représentera. Le citoyen Kinsbourg en effet, ainsi que dix de ses collègues du conseil municipal, avait un des premiers signé la liste de souscription,

Il entra si peu dans la pensée des commissaires que le banquet pût être interdit, que ce n'est pas une demande d'autorisation qu'ils avaient chargé leur collègue d'adresser au maire, mais seulement une invitation d'y assister et la bonne volonté du magistrat municipal ne saurait être mise en doute, puisqu'il voulut bien permet-

brave capitaine... notre force, notre courage? Où est-il notre Schinderhans?

Nous le tenons... si tu est fâché, il faut nous le dire, Hans. Oui, oui, il faut nous le dire... On te fera ses excuses... Mille tonnerres, la tête qui abandonne le bras!...

— Qui abandonne le cœur, s'écria le chef de brigands, touché jusqu'aux larmes... Mes amis, mes amis, écoutez-moi.

— Qu'on l'écoute... qu'on l'écoute!

— Il va parler!

— Chut!...

— Silence!

Enfin l'enthousiasme se calme, le silence s'établit, l'admiration reste seule.

— Camarades, s'écria Schinderhans, debout sur un quartier de roc, camarades, nous allons rentrer en campagne. Depuis mon départ, je n'ai pas cessé de penser à vous... J'ai parcouru le pays, j'ai dressé de nouveaux plans.

— Regardez cette magnifique vallée d'Alsace!... Quel grenier d'abondance!... Fermes, hameaux, villages, tout regorge de provisions, de bon vin et de jolies filles... C'est une véritable terre promise... Eh bien! tout cela est à nous; il ne s'agit que de la prendre. Il est temps de se remettre à l'œuvre, vous le savez, ca-

tre que la liste de souscription circulât en ville par les soins de l'agent de police.

Cependant dès samedi matin, une assez vive agitation régnait dans Remiremont. On venait d'apprendre que le sous-préfet était revenu la veille au soir d'Epinal avec des instructions formelles pour empêcher à tout prix le banquet, dussent le désordre et le trouble affliger notre paisible cité. En effet, l'arrêté suivant ne tarda pas à être placardé et publié à son de caisse.

ARRÊTÉ.

» Vu la loi du 22 juin 1849, article premier.

» Vu la loi du 6 juin 1850,

» Arrête :

» Art. 1^{er}. Tout banquet est interdit à Remiremont et dans l'arrondissement,

» Art. 2. Les rassemblements de nature à compromettre la tranquillité publique seraient dissipés après sommation.

» Art. 3. Les agents de la force publique sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

» Le sous-préfet de Remiremont,

» EDOUARD PECHIN. »

Ainsi, sans même avoir mis le maire en demeure de défendre le banquet, le sous-préfet prend un arrêté, qu'il n'a d'ailleurs pas le droit de prendre; l'autorité municipale n'est plus rien pour M. Pechin dans la commune de Remiremont, c'est lui tout seul qui est le maître absolu, c'est lui qui édicte et promulgue son arrêté sans le contre-seing du maire, sans la délégation du préfet, ainsi, en vertu du bon vouloir de ce digne élève de M. Baroche, les citoyens sont déchus de leurs droits les plus précieux, les chefs municipaux qu'ils ont élus viennent d'un trait de plume d'être cassés aux gages!

S'il n'y avait au fond de tout cela quelque chose de profondément odieux, on se contenterait d'en rire, mais nous ne nous sentons pas le courage de laisser commettre de pareils attentats contre nos libertés sans user au moins du seul droit qui nous reste, celui de protester énergiquement contre les insensés qui les commettent.

Eh! quoi, parce qu'un vieil enfant perdu de la réaction veut, à force de turpitudes anti-républicaines, se faire pardonner les insultes dont il accablait, il y a vingt mois à peine, l'homme qui est devenu le chef du pouvoir exécutif, parce qu'un apprenti sous-préfet, échappé d'hier à la paperasserie particulière de M. Baroche, s'ennuie déjà de son rôle de doublure et veut passer chef d'emploi, une des villes les plus calmes de France va devenir agitée et turbulente? Une municipalité qui, sous le rapport de l'intelligence administrative et du dévouement, ne laissait rien à désirer, et ce n'est pas la première fois que nous nous plaignons à le reconnaître, va se trouver tout à coup disloquée et pour très-longtemps peut-être bien difficile à reconstituer!

Cela ne peut pas être. Jusqu'à ce que la justice du peuple, naguères devancée par M. Baroche, ait repris ses assises, il faut que notre protestation soit entendue de la France entière, il faut qu'on sache qu'il y a dans les Vosges un arrondissement où les citoyens n'ont plus le droit de dîner ensemble, même avec la permission de l'autorité municipale; il ne faut pas que le gouvernement laisse un département comme le nôtre exposé plus longtemps aux troubles et à la guerre civile pour satisfaire aux rancunes personnelles d'un préfet.

Mais nous devons continuer notre récit.

Le citoyen Magnien, comme son devoir lui imposait de le faire, a renvoyé avec sa démission, à M. le sous-préfet, l'arrêté dont ce dernier lui donnait communication par l'entremise du commissaire de police. Cette démission a été immédiatement suivie de celles des deux adjoints Kinsbourg et Ballon. La nouvelle s'en est bientôt répandue en ville ainsi que celle des ordres donnés par

marades, la paresse est mère de tous les vices... Mais surtout que mes ordres soient bien exécutés... Notre salut à tous en dépend... Il n'y a point de grâce... Aussitôt pris... aussitôt pendu. Pour nous éviter ce désagrément, j'aurai la douleur de brûler la cervelle de celui qui ne resterait pas à son poste... Maintenant, je vais m'entendre avec Reinhart et dès ce soir vous serez prêts à marcher. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

Un tonnerre de hurras fit rugir les gorges de la montagne.

XIV.

Il fait nue de ces nuits d'hiver, humide et sombre comme l'entrée d'un sépulchre... Point de vent dans les arbres, point d'étoiles au ciel. Rien que le cri lugubre des chouettes qui se répondent au milieu des ténèbres.

Tout repose à l'hôtel de la Croix-d'Or. Le père Blésius, enfoui sous un immense lit de plumes, savoure ce paisible sommeil de l'homme honnête et modéré. Louise dort aussi. L'image de son mari la suit dans ses rêves. Tibalt, enveloppé d'une longue robe de chambre, est assis dans un fauteuil, les pieds contre le poêle, les paupières closes, la tête penchée sur sa poitrine.

— Tout dort... Je me trompe, deux fenêtres du premier reçoivent quelques faibles rayons de lumière... Là, devant une table, les coudes sur le bord et le front dans

le préfet pour que Remiremont soit envahie le lendemain matin, jour fixé pour le banquet, par 30 ou 60 gendarmes; on ajoutait que l'escadron de lanciers d'Epinal viendrait prendre position à Saint-Nabord.

L'agitation on le pense bien ne fit qu'augmenter, le soir elle était extrême; on ne savait à quel parti s'arrêter; c'est alors que les commissaires ne reconnaissant pas au sous-préfet le droit de rendre un arrêté de police au lieu et place du maire, résolurent de continuer tous les préparatifs du banquet et d'attendre pour appeler les souscripteurs à prendre un parti, la présence au milieu d'eux, des citoyens Carlos Forel et Guilgot.

Le dimanche matin de très-bonne heure, on vit arriver successivement à Remiremont toutes les brigades de gendarmerie à pied et à cheval de l'arrondissement, ainsi que les trois brigades d'Epinal, celles de Bains, de Bruyères et de Gérardmer. Les gardes forestiers de l'inspection en armes, et, le croira-t-on, jusqu'à des gardes champêtres des environs avaient été appelés à cette fête du désordre légal.

Ce déploiement de force inusité avait jeté un moment l'inquiétude et la tristesse dans l'esprit de la population, lorsque tout-à-coup une voiture lancée au grand trot des chevaux est entrée en ville par la route d'Epinal. Aux cris énergiques de : *Vive la République!* qui saluait son passage, nous avons cru qu'elle nous amenait nos deux représentants... cette voiture transportait à la sous-préfecture de Remiremont, M. le préfet Dépercy!

Dès qu'on a su que l'autocrate grotesque des Vosges était venu de sa personne soutenir le courage de son jeune sous-préfet, tous les visages se sont déridés, les gendarmes eux-mêmes, qui ne se promenaient pas honteusement cette fois, partageaient la gaieté populaire, ils voyaient bien d'ailleurs qu'ils n'avaient à redouter de notre population, ni rébellion, ni injures.

Les préparatifs du banquet continuaient toujours et les citoyens Guilgot et Forel, qui venaient d'arriver, se trouvaient réunis chez le rédacteur du *Peuple vosgien* à un grand nombre de souscripteurs du banquet.

L'opinion des deux représentants du peuple fut d'abord conforme à celle de toute la réunion; à savoir, que le sous-préfet n'avait pas le droit d'interdire un banquet que l'autorité municipale avait autorisé et qu'on devait passer outre et ne se retirer que devant la force brutale. Il en allait être ainsi, quand un citoyen vint donner connaissance à la réunion d'une proclamation du maire, publiée à l'instant même à son de caisse et dans laquelle ce magistrat, qui n'avait repris ses fonctions que provisoirement, protestait énergiquement contre l'abus de pouvoir de l'autorité préfectorale. Mais voici les termes de cette proclamation :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

» Liberté, Egalité, Fraternité.

» Le maire de Remiremont à ses concitoyens.

» Blessé dans notre dignité par le caractère municipal d'un arrêté récent pris au dessus et en dehors de nous, notre première pensée a été de résigner nos fonctions et nous les avons en effet résignées avec MM. nos adjoints, mais voulant empêcher un conflit déplorable, et n'écoulant que notre patriotisme, nous les reprenons ces fonctions, encore pour quelque temps du moins.

» Aujourd'hui et en présence des mesures acerbes prises contre une population inoffensive, contre une ville où l'ordre le plus parfait ne cesse de régner, en présence de ces mesures, nous disons : « Lorsqu'on n'a rien à se reprocher et que l'on est avec le bon droit, on ne craint pas les réunions des citoyens paisibles; c'est pour cela que nous ne les avons pas empêchées jusqu'à présent dans la limite de nos droits, et nous

ses mains, une jeune femme semblait contempler un portrait d'homme posé devant elle.

L'immobilité est celle d'une statue... Des reflets rougeâtres se jouent sur sa figure bronzée. Une tresse de noirs cheveux tombe de ses épaules nues et se déroule comme une coulèuvre d'ébène autour de son étroit corsage... Elle regarde... mais ce regard illumine l'œil sans passer au dehors, il se projette au fond de l'âme, sur la page douloureuse d'un amer souvenir.

Tout à coup la porte s'ouvrit sous l'impulsion d'une main invisible. Une tête barbue, un cou de taureau, puis un corps de géant parut sur le seuil.

Le nouvel arrivant ferma la porte avec autant de soin qu'il en avait mis à l'ouvrir.

La jeune femme rêvait toujours.

Il s'avança vers elle, marchant avec des précautions infinies, pour amortir le bruit de ses pas... Il s'arrêta près de la table et se mit à contempler Rachel avec un sourire étranger... Mais bientôt ce sourire expira sur ses lèvres, un éclair de haine passa dans ses yeux.

— Encore cet homme! murmura-t-il en rongant sa moustache... encore cet homme!...

La Bohémienne leva la tête.

ÉMILE-ERCKMANN CHATRIAN.

(La suite au prochain numéro.)

» nous en trouvions bien ; mais du moment que l'auto-
» rité supérieure les prohibe toutes, nous nous incli-
» nous. Seulement, qu'il soit bien entendu que c'est
» contre la réunion même qu'on veut sévir, et nulle-
» ment contre les désordres qu'on sait bien n'être pas
» à craindre.

» Ceci constaté, nous déclarons :
» Qu'en présence de l'arrêté de M. le sous-préfet en
date d'hier, le banquet projeté pour aujourd'hui ne peut
avoir lieu et que la réunion doit se dissoudre. Pas de
bruit !

» Si la force armée se présente, qu'on la laisse passer
sans dire un mot.

» Que l'ordre et la tranquillité soient plus grands en-
core s'il est possible, aujourd'hui que d'habitude à
Remiremont.

» Nous n'attendons pas moins que cela de l'excellent
esprit de nos concitoyens et des hommes d'ordre qui
devaient figurer à la tête du banquet.

» M. Kinsbourg, notre adjoint, est spécialement dé-
légué pour l'objet des présentes.

» Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 22 septembre 1850.

» Signé le maire, MAGNIEN. »

En présence de cet acte si ferme et si digne, que de-
vaient faire les deux cents démocrates souscripteurs du
banquet ? Leur projet n'avait pas été un seul instant d'en-
gager une lutte avec la force publique, car c'eût été de
leur part aussi criminel que fou ! Fallait-il donc, comme
voulait le faire M. Odilon-Barrot à Paris le 22 février
1848, s'insurger jusqu'à la première sommation inclusi-
vement ? Mais alors ce n'était plus protester seulement
contre l'arbitraire du sous-préfet, c'était protester aussi
contre la proclamation du maire qui n'était elle-même,
cependant, qu'une excellente protestation. Cette dernière
considération l'a emporté et il a été décidé qu'on n'irait
pas au banquet dont les vivres seraient immédiatement
distribués aux indigents par les soins de l'autorité muni-
cipale.

Les commissaires du banquet se sont rendus aussitôt
à la mairie, où l'adjoint Kinsbourg, qui, lui aussi, avait
bien voulu reprendre ses fonctions à cause de la gravité
des circonstances, leur a donné acte de leur déclaration :
« que la réunion du banquet était dissoute, en même temps
que de la protestation faite par eux au nom de tous les
souscripteurs, contre les mesures illégales et provoca-
trices prises par l'autorité préfectorale.

Au lieu d'aller dîner, comme on l'avait espéré, tous
ensemble, on s'est donc séparé. Mais ce que la rage im-
puissante de M. Dépercy n'a pu empêcher, c'est que les
souscripteurs du banquet interdit se soient réunis par
groupes de trente à quarante convives dans les différents
hôtels de la ville et que presque tous aient pu se retrou-
ver comme par enchantement, après le dîner, au jardin
du café Bertrand et ensuite au café Pierrel.

La place nous manque pour donner aujourd'hui de
plus longs détails sur ces deux réunions improvisées,
disons seulement que l'enthousiasme républicain n'au-
rait peut-être pas éclaté dimanche à Remiremont avec
autant d'ardeur et d'énergie si M. le préfet Dépercy et
son digne sous-préfet Péchin nous avaient laissés dîner
tranquillement dans la salle Lhernault.

La journée a donc été bonne en dépit de nos adver-
saires. Les démocrates des campagnes, venus comme
délégues au nombre de plus de cent, en ont plus appris
en quelques heures qu'ils n'en pourraient savoir en un
an, les pauvres de la ville ont eu aussi leur tout petit
profit dans cette fête démocratique ; à sept heures du
soir, tout était fini, et les paisibles habitants de Remi-
remont ont pu se coucher comme d'habitude sans crainte
d'être réveillés par la turbulence des républicains.

SELME DAVENAT.

Departement.

REMIREMONT. —

On nous assure que le préfet Dépercy ne s'est rendu
à Remiremont dimanche qu'afin de ne pas se trouver ce
jour-là en présence de M. Boulay (de la Meurthe), vice-
président de la République, à la fête annuelle du comice
agricole de Mirecourt.

On sait que M. Boulay (de la Meurthe) a fortement
blâmé la conduite de M. Dépercy, il y a quelques mois ;
il paraît qu'il est fort mécontent aujourd'hui des derniè-
res escapades de l'ex insurgé d'Arbois et qu'il se propo-
sait de lui en toucher deux mots à Mirecourt entre la
poire et le fromage.

SELME DAVENAT.

— Nous avons un petit compte à régler avec le *Journal des Vosges*, mais le temps et l'espace nous manquent
aujourd'hui ce sera pour notre prochain numéro.

SELME DAVENAT.

— Le citoyen docteur Bourion nous donne communi-
cation de la lettre suivante qu'il avait adressée dès hier
au citoyen maire de Remiremont :

Remiremont, le 22 septembre 1850.

Monsieur le maire,

L'arrêté que vous venez de faire proclamer me force
à vous adresser ma démission de membre du conseil
municipal.

Hier à huit heures du matin, vous m'avez autorisé à
faire présenter les listes de souscription pour le banquet
offert à nos représentants, vous m'avez assuré de tou-
tes vos sympathies pour ce banquet. Plus tard, juste-
ment froissé des mesures arbitraires prises par le pré-
fet du département, vous m'avez déclaré ne pas vouloir
permettre que les fonctions si élevées de maire, puissent
être ravalées en votre personne, et vous m'avez dit pré-
férer donner votre démission, plutôt que de supporter
un tel affront.

Je respecte les motifs que vous avez pour retracter
ce matin, ce que vous avez fait hier : dévoué au maintien
de l'ordre, je respecterai votre arrêté ; j'aurais ri de ce-
lui de la préfecture, entaché de la plus énorme illégalité,
j'aurais été fort de mon bon droit. Mais vous compren-
drez qu'il ne m'est pas possible de faire partie plus long-
temps de la municipalité, sans en appeler à notre juge
souverain, au peuple, de qui nous tenons nos pouvoirs,
au peuple outragé dans tout ce que les gouvernements
les plus despotiques ont respecté, la liberté indivi-
duelle.

Veillez donc faire connaître à qui de droit la démis-
sion que je vous annonce ; quant à moi, je la donnerai
officiellement à mon souverain par la voie du journal,
les réunions étant interdites.

Veillez me croire votre très-respectueux concitoyen,
Le docteur, E.-A. BOURION.

— On nous assure que les citoyens Burgander, Ar-
gant, Kinsbourg, Georges, Lhernault, Beau, Pierre,
Houot, Thomas et Pierrel, viennent comme leur collè-
gue Bourion, d'adresser au maire leur démission de con-
seillers municipaux. La population tout entière leur
saura gré de cette protestation.

SELME DAVENAT.

SAINT-DIE. —

C'est dimanche, 15 septembre, qu'a eu lieu la fête du
comice agricole de Saint-Dié. Cette fête de famille s'est passée
comme d'habitude, au milieu de l'affluence immense des p-
populations accourues de différents points de l'arrondissement.
Après les concours d'usage en pareille circonstance, a eu
lieu la distribution des prix, inaugurée par un discours du
président du comice. Ici ce magistrat a commencé par déro-
ger à une sage coutume.

La présence des représentants Houël et Ravinel, ainsi que
des délégués des comices de Rambervillers et d'Epinal, de
la Société centrale de Nancy et de la Société d'émulation des
Vosges, l'a entraîné à des saillies politiques. Il avait oublié
qu'il faut exceller en intelligence et en désintéressement pour
se permettre de mesurer et de taxer les médiocrités ambi-
tieuses et turbulentes ; toutefois, cette tirade de mauvais goût
avait elle trouvée son excuse dans le zèle et le dévouement à
la prospérité du comice dont il avait donné des preuves ; le
péché, en un mot, était pardonné. Mais devait suivre le ban-
quet qui fournit le spectacle d'un scandale qu'il suffira de
dénoncer pour qu'il ne se renouvelle plus à l'avenir. Un in-
cident malheureux était tenu en réserve pour troubler les
joies de la famille. Cette réunion cordiale comptait les repré-
sentants d'un parti qui ne se soutient dans la cité qu'à l'aide
de la division. Ces hommes malencontreux avaient tramé le
projet de venger le représentant Houël de l'antipathie des
électeurs de sa résidence et d'une impopularité si bien mé-
ritée (1).

Ce projet consistait à décerner à l'honorable représentant
les honneurs de l'ovation. Après plusieurs tostes convena-
bles, exempts d'allusions politiques et fort applaudis, le re-
présentant Houël prend la parole, et, dans un discours écrit,
déroule le tableau de sa vie politique et se contemple, comme
le beau Narcisse, dans un superbe miroir. Un membre pro-
teste contre cette infraction à l'usage, qui proscrire les tostes
propres à allumer les passions politiques. Le président ven-
dique son droit de police et maintient la parole à l'ora-
teur. La harangue sollicitait évidemment des acclamations
en faveur de cette apologie de soi-même. L'essai fut malheu-
reux ; ces rares acclamations furent comprimées et immédia-
tement couvertes par les cris universels de vive la Républi-
que ! proférés par l'assemblée.

Mais les décebriseurs ne se tenaient pas pour battus ; ils
voulèrent une seconde épreuve. La parole fut accordée, mal-
gré les protestations d'un convive, au banquier Coël, l'un
des coryphées de la sainte ligue. Pour la seconde fois, l'as-
sistance entendit un essai de glorification du nom de Houël.
Alors, les cris frénétiques de vive la République ! prononcés
à l'unanimité, répondirent à cette audacieuse provocation.

Cette fois, les personnages officiels qui tenaient la tête du
banquet, jusqu'alors muets, durent céder à l'élan général en
se joignant à l'assistance pour crier vive la République !
Ainsi l'honnêteté publique triompha, dans cette pénible con-
juncture, de la ruse des hommes de ce parti sans foi et sans
entrailles qui a pris pour devise : *La fin justifie les moyens* ;
de ces voltairiens, qui ont scellé leur alliance avec les jésuites
en immolant la liberté. Honneur à la campagne, honneur
aux membres du comice agricole ! Son président regretta
nous en avons la conviction, sa complicité donnée involon-
tairement à un acte qui n'avait aucun précédent analogue.
Espérons qu'il refusera désormais son concours à ces hom-
mes sans conviction qui forment son entourage, qui le trom-
pent et le fascinent. Espérons ! CHEVALIER.

Simple question — A quel titre le lieutenant Raymond se
trouvait-il au banquet ? Si c'est comme membre du comice ou

Aux dernières élections générales, le citoyen Forel, candidat répu-
blicain, obtenait dans l'arrondissement de Saint-Dié 7,821 suffrages
tandis que M. Houël, candidat royaliste, n'en obtenait que 3,326, il y
a tout à parier que maintenant ce dernier n'en obtiendrait pas 4,000.

Note du correspondant.

comme invité, que faisait la l'uniforme et les insignes de
gendarme ?

CHEVALIER.

— On nous prie de publier la lettre suivante :

Saint-Dié, le 19 septembre 1850.

Citoyen rédacteur du *Journal des Vosges*,
Je ne viens point faire le patelin ou l'ignorant ; l'arti-
cle (inséré dans votre dernier numéro) du *télégraphe
non électrique* et du *Fiasco*, est à mon adresse.

Cet article ne m'attaque, ni sous le rapport de mes
convictions, ni sous celui d'un désintéressement dont
j'ai fourni, je crois, assez de preuves. Il se borne à me
livrer au ridicule ; j'en suis quitte à bon marché, je vous
remercie. — Du moins devrais-je connaître mon aris-
tarque, afin que je puisse, par compensation, me donner
le même exercice que lui. — L'occasion est si rare, et
je voudrais bien en profiter.

Une première observation, toutefois, c'est que l'arti-
cle en question est faux en tout point, et qu'il n'y aura
de vrai que ce que vous racontera à cet égard votre con-
frère le *Peuple Vosgien*, auquel je vous renvoie. Je vous
plains sincèrement de vos infidélités, sachant que vous
avez pour actionnaire et pour correspondant, à Saint-
Dié, un homme de la Judée, évangéliste modeste, qui
s'est laissé souffleter à la face de notre garde nationale,
le 6 mai (je crois) 1849, à trois heures cinq minutes de
l'après-midi (Horloge du citoyen Apté, avocat).

Une seconde et dernière observation, — c'est que
pour vous prouver qu'on vous a fait dire un mensonge,
je vous ajourne à la fête du comice agricole de Saint-
Dié, de l'année républicaine 1851. — Vous pourrez ju-
ger là si votre correspondant est menteur, les tosts po-
litiques ne pouvant plus désormais être interdits.

J'y invite aussi, bien entendu, le théosophe Haxo, le
savant Maudheux, et le citoyen Ravinel, représentant du
peuple, sans autre épithète, la quantité comportant la
qualité.

Au revoir, citoyen rédacteur, je vous visiterai lors de
mon prochain voyage à Epinal, et nous déjeunerons je
l'espère ensemble, si vous n'avez point de rancune, et
si vous insérez cette lettre dans votre estimable journal.

Au revoir.

CHEVALIER.

CORCIEUX. —

Il n'était pas douteux que la tournée que viennent de
faire dans l'arrondissement de Saint-Dié, nos repré-
sentants Guilgot et Forel, ne donnerait lieu à des réflexions
malveillantes de la part des réactionnaires ; mais nous
étions loin de nous attendre à ce que la chaire évangé-
lique elle-même, retentirait d'accents de passion et de
colère. Il en a pourtant été ainsi à Corcieux. On a dit
bien haut que les apôtres du mensonge et de l'erreur
étaient venus répandre au sein des populations, des
doctrines funestes et perverses, éteindre la foi religieuse
dans les cœurs et prêcher l'anarchie et le désordre. Nous
avons été sur le point de répondre par le silence à ces
vieilles qui n'ont véritablement jamais eu le mérite
de la nouveauté et que les ennemis de la liberté se sont
légués d'âge en âge ; mais, dans l'intérêt de la justice,
nous avons cru devoir relever les qualifications insolites
dont on s'est servi du haut de la chaire de vérité. Dans
la soirée du 8 septembre, à Corcieux comme ailleurs, on
a fêté la République, et, si les acclamations ont été plus
retentissantes que de coutume, c'est que nos patrioti-
ques populations étaient dans l'allégresse de passer
quelques heures, avec deux de ses plus vigoureux défen-
seurs. On a crié : à bas les ennemis de la liberté ! à bas
les jésuites ! et si ce n'est ce dernier cri, je ne vois rien
qui ait pu blesser les oreilles susceptibles de nos prê-
tres. Auraient-ils déjà oublié les sanglantes apostrophes
dont Victor Hugo a flagellé naguère, du haut de la tri-
bune nationale, leurs astucieux patrons, à l'occasion de
la nouvelle loi sur l'enseignement public ?...

Nous croyez-vous des hommes sans foi parce que nous
ne fréquentons pas vos églises et que nous savons nous
passer de vos exhortations ? Non, nous avons de la foi
autant que vous, plus que vous peut-être ; mais de la
foi en liberté, en la justice, au bonheur prochain des
peuples qui n'ont pas été mis sur terre par la volonté de
Dieu pour être malheureux à perpétuité. Nous avons
confiance, pleine confiance en la grande justice de Dieu
que vous invoquez... sans cesse... Nous, des hommes
de désordre ! des hommes d'anarchie ! Mais où en trou-
vez-vous la preuve ? Serait-ce dans l'appel fraternel et
pourtant méconnu que nous vous avons fait après fé-
vrier, ou plutôt dans le respect que nous avons eu de
vos personnes et de vos privilèges, alors que les colères
populaires grondaient et exhumaient de vieux griefs du
carton des souvenirs ? Non, vous savez bien que nous
ne sommes ni méchants, ni injustes. Mais le secret de
vos haines est dans la jalousie que vous éprouvez de
voir que notre église est préférée à la vôtre, notre culte
au vôtre, que, chaque jour, nos adeptes augmentent et que
les vôtres diminuent. Que voulez-vous ? il faut en pren-
dre votre parti ; vous n'êtes pas l'exemple de la pre-
mière et vous ne serez pas celui de la dernière déca-
dence que l'inflexible histoire a déjà enregistré et
enregistrera encore dans l'avenir.

A. CULOT.

Le 3^e numéro a paru; le 4^e est sous presse. On demande des correspondants actifs.

Extérieur.

ITALIE. — Les nouvelles sont sans intérêt.
ALLEMAGNE. HESSE-ÉLECTORALE. CASSEL, 20. — On vient de publier ici une ordonnance qui transfère le siège du gouvernement à Wilhelmsbade. Le motif allégué est la résistance des autorités supérieures à Cassel. Des mesures ultérieures seront adressées pour régler le service de l'Etat.

FRANCFORT, 18. — Le conseil fédéral restreint s'est occupé hier de l'affaire de la Hesse-Électorale. M. de Hassenpflug en sa qualité de ministre de la Hesse, a formellement demandé un secours fédéral.

CASSEL, 18. — La *Nouvelle Gazette*, présumant que le trésor est épuisé, propose de former une société qui ferait par voie de souscription un emprunt, et se ferait céder comme garantie les droits de chaque fonctionnaire public de l'Etat. La *Gazette* pense que l'Allemagne entière s'intéresserait à un pareil emprunt.

HANOVRE, 17. — Il résulte d'un article publié par la *Gazette officielle*, que le ministère n'interviendra point dans la Hesse-Électorale.

SCHLESWIG, SONDERBOURG, 10. — Demain, l'escadre russe partira d'ici, à l'exception du vaisseau-amiral. On attend la division navale qui, jusqu'à ce jour est restée à l'ancre au dessous de Lyse.

DANEMARK. COPENHAGUE, 16. — Les journaux danois publient aujourd'hui un bulletin sur l'affaire d'Eckensfoerde. Il en résulte que les Holsteinois, ayant attaqué l'armée danoise près de Messunde; en tête forcés à la retraite après un combat qui a duré deux heures. Poursuivis par deux bataillons, les Holsteinois évacuèrent Cosel, et prirent la direction de Kochendorf, où l'obscurité mit fin au combat. Les Danois ont fait 140 prisonniers, ils ont eu 8 blessés.

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. FRANCFORT, 18. — Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire du combat de 1848, les tombes des morts ont été visitées et ornées de couronnes par une foule nombreuse de visiteurs.

BULLETIN COMMERCIAL.

EPINAL, 21 septembre 1850.

186 hect. froment vieux...	13	48	l'hectolitre.
836 — froment nouveau...	12	04	—
108 — Méteil.....	11	66	—
300 — Seigle.....	10	—	—
64 — Sarrasin.....	3	64	—
245 — Avoine.....	4	09	—
Farine de froment.....	26	50	les 100 kilo.
Pain blanc.....	>	26	le kilo.
id. bis.....	>	21	—
Bœuf.....	>	90	—
Vache.....	>	70	—
Viande. } Veau.....	>	80	—
id. } Mouton.....	1	>	—
id. } Cochon.....	1	>	—

Foin.....	3	60	le quintal métrique.
Paille.....	1	80	—
Bois. } Chêne.....	6	80	le stère.
Bois. } Hêtre.....	10	>	—

NEUFCHÂTEAU, 21 septembre.

542 hect. Blé vieux.....	12	46	l'hectolitre.
1954 — id nouveau pour semence..	14	42	—
848 — id pour la consommation..	10	88	—
66 — Avoine.....	5	60	—

RAMBERVILLERS, 19 septembre.

Blé 1 ^{re} qualité, semence.....	15	60	l'hectolit.
id. 2 ^e qualité, vieux.....	13	65	—
id. 2 ^e qualité, nouveau.....	12	>	—
Méteil.....	>	>	—
Seigle.....	>	>	—
Avoine.....	5	30	—
Pommes de terre.....	2	50	—

Foin vieux..... 20 > les 100 k.
Notre marché a été en général très-fortement approvisionné et beaucoup de blés sont restés invendus.

Prix des houblons à Rambervillers.

Houblon, récolte de 1820, prix moyen 85 fr. les 50 kilog.

RAON-L'ÉTAPE, 21 septembre.

4610 hect. Froment.....	14	55	l'hectolitre.
10 — Méteil.....	11	75	—
400 — Seigle.....	10	55	—
510 — Avoine.....	8	82	—
12 — Pois.....	12	30	—
10 — Pommes de terre..	5	75	—
Pain blanc.....	>	25	le kilogramme.
id. bis.....	>	20	—
Bœuf.....	>	80	—
Vache.....	>	70	—
Viande. } Veau.....	>	70	—
id. } Mouton.....	>	80	—
id. } Cochon.....	>	80	—
Foin.....	4	20	le quintal métrique.
Paille.....	2	40	—

MIRECOURT, 21 septembre.

La mercuriale de cette ville ne nous est pas parvenue aujourd'hui, nous savons seulement que le dernier marché a été remarquable par l'abondance des céréales qui arrivaient de tous côtés. A onze heures du matin les voitures stationnaient encore sur les routes de Mattaincourt et Poussay.

COLMAR, 19 septembre.

Froment. } 1 ^{re} qualité.....	17	52	l'hectolitre.
Froment. } 2 ^e —.....	16	28	—
Froment. } 5 ^e —.....	15	>	—
Méteil.....	11	98	—
Seigle.....	11	56	—
Orge.....	9	06	—
Pommes de terre...	2	50	—
PAIN. } bis blanc.....	>	45	—
Les cinq hectog. } bis dit de ménage..	>	08	—
id. } bœuf.....	>	50	—
id. } vache.....	>	40	—
VIANDE. } veau.....	>	40	—
Les cin. hectog. } mouton.....	>	45	—
id. } porc.....	>	45	—

MULHOUSE, 17 septembre.

Froment 1 ^{re} qualité..	16	45	l'hectolitre.
— 2 ^e — ..	14	95	—
— 5 ^e — ..	15	77	—
Prix moyen général..	14	95	—
Méteil.....	10	18	—
Seigle.....	10	61	—
Orge.....	7	85	—
Avoine.....	6	06	—
Sarrasin.....	8	50	—
Pommes de terre...	5	20	—
Pois.....	14	>	—
Farine 1 ^{re} qualité...	55	50	les 100 kilog.
— 2 ^e — ..	51	>	—
— 5 ^e — ..	28	>	—
Pain mi-blanc.....	>	25	le kilogramme.
— bis.....	>	18	—
Bœuf.....	1	>	—
Viande. } Veau.....	1	>	—
id. } Mouton.....	1	>	—
id. } Porc.....	>	90	—
id. } Menu bétail...	>	70	—

Les féculs pendant cette semaine ont fait de 52 à 54 les 100 kilog. Les huiles tournantes 165 fr.

STRASBOURG, 20 septembre.

Froment.....	12	50	à	17	50	l'hect.
Seigle.....	—	—	—	—	—	—
Orge.....	—	—	—	—	—	—
Avoine.....	—	—	—	—	—	—
Pois.....	15	—	—	16	—	—
Haricots blancs.....	—	—	—	—	—	—
Fèves.....	11	—	—	—	—	—
Blé de Turquie.....	15	50	—	15	—	—
Pommes de terre...	2	50	—	5	—	—
Œufs, 8 pour 40 c.	—	—	—	—	—	—
Les 50 kilogrammes.	—	—	—	—	—	—
Beurre.....	65	—	—	75	—	—
Foin.....	2	75	—	5	80	—
Paille.....	2	—	—	2	40	—

NANCY, 19 septembre.

Marché aux bestiaux.

Bœufs, de 50 à 54 fr. les 50 kil.
Veaux, vivants, de 50 à 55 fr., id.
Moutons, de 60 à 65 fr. id.
Porcs, de 50 à 52 fr. les 50 kil.

MULHOUSE, 24 septembre.

Prix courant des cotons.

		ÉCRU.		BLANC.		
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Calicot 90c.—75 p., forts.....	le m.	>	54	>	60	
— 72 à 75 p. 1 ^{re} qual. pour l'imp. >		>	49 1/2	>	51	
— 65 à 70 2 ^e qual. id. >		>	46	>	49	
— 4m 05c. cour. à torts id. >		>	55	>	59	
— 1 20..... id. >		>	58	>	74	
— 1 55..... id. >		>	68	>	79	
— 1 50..... id. >		>	75	>	89	
— 1 80..... id. >		>	94	>	1 10	
Mousseline laine ch. coton d'Alsace... >		>	65	>	75	
Cotons en laine, Louisiane, Mobile, Géorgie et autres sortes des E. U.						
Qualités pour trame.....	les 50 k.	110	>	120	>	
Qualités pour chaîne.....	les 50 k.	112	>	125	>	
Jumel.....	>	115	>	140	>	
COTON filé chaîne en bobines, N° 27/29 le k.		4	05	4	20	
Id. > trame, 1 ^{re} qualité. >	56/58	>	4	10	4	30
> > >	58/40	>	4	30	4	45
> > >	40/42	>	4	45	4	65

Les nouvelles reçues de New-York, 4 courant, sont moins favorables à la prochaine récolte des cotons. On parle de sécheresse, et d'un ouragan, aux États-Unis, qui aurait causé de grands ravages. Ces avis auraient provoqué un grand mouvement à Liverpool, où les transactions se sont élevées à 15 m^l balles le 15, et à 20 m^l balles le 16, avec 1 1/4 à 5/8 d. de hausse.

A Manchester, les prix des filés et des tissus sont aussi mieux tenus et de relèvement en voie de hausse.

Le Havre a également élevé son cours : la qualité très-ord. Louisiane, qui s'obtenait un moment à fr. 110 et même au-dessous, s'est payée fr. 112 le 18, et fr. 114 à 15 le 19 courant, avec tendance à monter encore davantage.

BOURSE DU 18 SEPTEMBRE 1850.

3 p. 0/0 comptant....	58	00
3 p. 0/0 comptant....	95	60

EXTRAIT DE L'ENGRAIS JAUFFREY BREVETÉ.

Cet engrais, connu depuis trois ans, vient de donner des brillants résultats dans la grande culture, on a complé jusqu'à 90 grains à des épis de blé, et la paille était d'une hauteur prodigieuse pour quand au jardinage, on a obtenu deux récoltes, lorsque à côté, le fumier en a donné qu'une. Cet engrais fait économiser un grand personnel, et permet d'ensemencer toutes les années les mêmes terres sans les épuiser, au contraire, elles s'enrichissent. Le gibier, les poules et les pigeons, ne mange pas le grain qui en est enduit, et fait périr les insectes; le prospectus indique la manière de s'en servir. Un kilogramme qui ne coûte que 5 fr. permet de fumer un double décalitre de semence, lorsqu'il faut quatre charretées de fumier coûtant 20 fr. Cet engrais fait partie de l'exposition de Toulouse, à cause de la distance des acheteurs, et ne vendant qu'au comptant, on est prié de faire suivre un bon sur la poste moins 25 c. par kil. que l'on bonnifie pour le port. On désignera le département et le chef-lieu du canton, afin d'y faire rendre la demande. On expédiera par la diligence si on le désire, pour le recevoir plus promptement.

On demande des représentants, écrire (franco) à M. JAUFFREY, rue Latérale-du-Cours, 25, à Marseille.

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.

DIRECTEUR-GÉRANT

M. FLEURY,
A PARIS.

LA TOISON D'OR.

REPRÉSENTANTS
A San-Francisco,
MM. MULLOT, TALLOT
ET Cie.

Compagnie pour l'exploitation des Mines d'Or de la Californie, l'exportation et l'importation des marchandises.

ACTIONS DE 5 FRANCS AU PORTEUR,

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, RUE RICHER, 42, A PARIS.

Comité de surveillance : MM. BENOIT-BERTON, négociant à Reims; Th. POUCHET, manufacturier à Bolbec; VILLETTE et COURRIER, négociants à Lille; VIEUX, négociant à Châlons-sur-Marne; MAROLLE, constructeur de navires à Châlons; ACLOQUE DAVELUY, négociant à Amiens.

Dès aujourd'hui la Compagnie la *Toison d'Or*, peut donner à ses actionnaires les résultats de quelques unes de ses opérations. Un steam-boat et un bateau dragueur, sortant des chantiers de Châlons-sur-Saône, ont été acquis par la Compagnie et sont arrivés le 15 courant à Paris. Remonter les eaux du Sacramento et des rivières adjacentes, transporter les travailleurs aux placers, exploiter les sables aurifères, telle sera leur destination. L'affluence des marchandises dans ses magasins de Paris et du Havre démontre suffisamment que l'idée d'exportation commerciale dont elle a été la première à prendre l'initiative a été favorablement accueillie par l'industrie et le commerce français. — Le départ des travailleurs, et l'expédition des marchandises auront lieu prochainement. — Un avis ultérieur fixera la date du départ. — L'administration de la *Toison d'Or* s'empresse de porter cet avis à la connaissance des fabricants et négociants, afin que ceux d'entr'eux qui désirent faire connaître leurs produits ou leurs marchandises sur les placers de la Californie, les lui remettent sans retard en échange d'actions, pour qu'elle puisse les faire tenir à ses représentants MM. MULLOT et TALLOT à San-Francisco. — Pour les échantillons et marchandises à expédier, s'adresser tous les jours de 8 à 10 heures du matin, au comptoir commercial de la *Toison d'Or*, rue Richer, 42. — La liste des travailleurs sera close le 31 août.

Tout actionnaire de 5 actions aura droit au journal mensuel de la Compagnie; tout actionnaire direct de 100 actions aura droit à un abonnement d'un an au *Siccle*, au *Constitutionnel* ou à tout autre journal de même prix, celui de 60 actions à un abonnement de six mois, et celui de 40 actions à un abonnement de trois mois.

A toute demande d'actions doit être annexé un mandat sur la poste ou sur une maison de banque de Paris, à l'ordre de M. Fleury, directeur-gérant, 42, rue Richer, à Paris.

A VENDRE EN L'ETUDE DE M^e BALLAND, NOTAIRE A EPINAL.

LE MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1850,

2 heures après midi,

UNE

BELLE TANNERIE

CONSTRUITE A NEUF,

Dans un site des plus agréables, sur les bords de la Moselle, renfermant tous les ateliers de corroierie et hongroierie.

Cet établissement qui se compose de deux vastes corps de bâtiments donnant l'un sur la grande route nationale de Metz à Besançon et à Mulhouse, et l'autre sur la Moselle en face de la promenade du cours, se communiquant par une large terrasse, est le seul, ayant une remise et les fosses de tannerie entre les bâtiments qui réunissent tous les avantages désirables pour le développement sur une grande échelle de le genre d'industrie : au centre d'une nombreuse population industrielle et commerçante, facilités pour se procurer sur place les cuirs et les peaux fraîches de boucherie, écorces etc., autant qu'on le désirerait.

La position de cet établissement et sa position avantageuse, tout le rend propre à tout autre genre d'industrie, sans occasionner de frais.

On traiterait avant le jour fixé de l'adjudication. S'adresser au propriétaire, M. Hippolyte Favre, faubourg Saint-Antoine à Epinal, où est situé l'établissement.

Remuemont, imp. et Lith. Mougin.